

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE
A/33/90
S/12680 ✓
3 mai 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLA

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-troisième session
Point 28 de la liste préliminaire^x
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-troisième année

Lettre datée du 3 mai 1978, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Turquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 3 mai 1978 que
vous adresse M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente
lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 28 de la liste
préliminaire et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Ilter TURKMEN

ANNEXE

Lettre datée du 3 mai 1978, adressée au Secrétaire général
par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration faite par le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, de l'Etat fédéré turc de Chypre, Son Exc. M. Osman Orek, à propos de la reprise des entretiens intercommunautaires.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre ainsi que la pièce jointe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 28 de la liste préliminaire et comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant,

(Signé) Nail ATALAY

PIECE JOINTE

Le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, de l'Etat fédéré turc de Chypre, Son Exc. M. Osman Orek, a fait la déclaration suivante à propos de la reprise des entretiens intercommunautaires au cours d'une conférence de presse, tenue le 2 mai 1978 :

"En janvier de cette année, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est rendu en Turquie, en Grèce et à Chypre, pour discuter de la possibilité d'une reprise des entretiens intercommunautaires sur le problème de Chypre. C'est à la suite des consultations étendues qui ont eu lieu au cours de ces visites que la communauté chypriote turque a défini une nouvelle plateforme de négociation comprenant des propositions concrètes, approfondies et détaillées qui concernent tant l'aspect territorial que l'aspect constitutionnel du problème de Chypre.

Les 13, 14 et 15 avril 1978, les représentants de la communauté chypriote turque ont remis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un document qui présente les aspects essentiels de la plateforme de négociation de la communauté chypriote turque aux entretiens intercommunautaires. Les représentants de la communauté chypriote turque ont souligné que les propositions qu'ils avançaient représentaient un effort sérieux et constructif de la partie chypriote turque pour offrir un point de départ aux entretiens intercommunautaires. Ils ont également souligné que la communauté chypriote turque était prête à entamer avec la partie chypriote grecque, sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, des négociations sérieuses et constructives sur toutes les questions importantes, et notamment les questions territoriales, constitutionnelles et celle de la colonie de Maras (Varosha). Ils ont réaffirmé leur profond attachement à la cause d'une solution rapide, juste et durable du problème de Chypre.

La communauté chypriote turque considère donc qu'elle a rempli toutes les conditions préliminaires à une reprise rapide des entretiens intercommunautaires.

C'est pourquoi nous demandons au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, de fixer aussitôt que possible une date pour la reprise des pourparlers intercommunautaires".
